

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE



16^{ème} Rallye Régional du Beaufortain

3 et 4 mai 2019



ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE
AUTOMOBILE CLUB DE SAVOIE

Avec le concours de l'écurie Club Auto Sport du Beaufortain

REGLEMENT PARTICULIER

A.S.A.C. DE SAVOIE
340 Chemin des Carrières
73230 SAINT ALBAN LEYSSE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : mercredi 20 mars 2019

Ouverture des ENGAGEMENTS : lundi 25 mars 2019

(Important : Voir Article 3.1.5)

Clôture des engagements :	mardi 23 avril 2019 à Minuit, cachet de La Poste faisant foi
Parution du Road Book :	dimanche 28 avril 2019 le matin au Café du Mirantin à Queige
Dates et heures de reconnaissances :	dimanche 28 avril 2019 de 9h00 à 18h00 vendredi 3 mai 2019 de 9h00 à 17h00
Vérification des documents :	vendredi 3 mai 2019 de 17h00 à 21h00 Salle des Fêtes de BEAUFORT
Vérification des voitures :	vendredi 3 mai 2019 de 17h30 à 21h30 Place Roger FRISON ROCHE 73270 BEAUFORT 17h00
Mise en parc de départ 1 ^{ère} voiture :	17h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	vendredi 3 mai 2019 à 19h30 Salle des Fêtes 73270 BEAUFORT
Publication des équipages admis au départ :	vendredi 3 mai 2019 à 22 h30 Le confluent 73270 BEAUFORT
Départ de la 1 ^{ère} Étape :	samedi 4 mai 2019 de Beaufort à 8 h 00 (1 ^{ère} voiture)
Arrivée du rallye :	samedi 4 mai 2019 à Beaufort à 16h59 (1 ^{ère} voiture)
Vérification finale :	samedi 4 Mai 2019 à l'arrivée du rallye au Garage MUNIER Carrefour de Manant 73270 Villard / Doron.
Publication des résultats du rallye :	Le Confluent – Place Roger FRISON-ROCHE 73270 BEAUFORT Samedi 4 Mai 2019, 30mn après l'entrée au Parc Fermé du dernier concurrent.
Remise des prix :	samedi 4 Mai 2019 à 20h00, sous la halle de Beaufort.

Article 1. Organisation.

L'Association Sportive de l'Automobile Club de Savoie organise avec le concours du Club Auto Sport du Beaufortain le :

16^{ème} RALLYE RÉGIONAL du BEAUFORTAIN

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 119 en date du 14/02/2019 et par ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation N°R7 en date du 14/02/2019

Organisateur administratif : ASAC de SAVOIE

340, Chemin des Carrières
73230 St ALBAN LEYSSE

Organisateur technique : BELLAVARDE Mélodie

Adresse : 109 Impasse du Doron
73200 Cesarches
06.21.91.22.29
Melodie.bellavarde@yahoo.fr

Secrétariat du rallye : ASAC de Savoie : 340, Chemin des Carrières.

Téléphone/Fax : 04.79.75.42.59

Mail : contact@asac-savoie.fr

Permanence du rallye : Le Confluent – Place Roger FRISON-ROCHE
73270 BEAUFORT

Tél. : Mr Denis MOCELLIN : 06 62 58 52 07 ou Mr Michel BONFILS : 06 11 95 13 79

Lieu, date, horaire : Sortie du parc Fermé, Beaufort, du vendredi 3 mai 2019 à 17 h 00 au Samedi 4 Mai 2019 à la fin du rallye

Tableau d'affichage : Devant Le Confluent – Place Roger FRISON-ROCHE
73270 BEAUFORT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA ;

1.1 Officiels.

Observateur du Comité	En attente de désignation	
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr AGOSTINHO Armand	Licence N° 012775
Collège des Commissaires Sportifs :	Mme FAGOT Isabelle Mr GEOFFRAY Patrick	Licence N° 172694 Licence N° 140271
Directeur de Course :	Mr BERTHON Daniel	Licence N° 001621
Directeur de Course Adjoint :	Mr MUSELLI Bruno Mr AUBIER Mathis	Licence N°002403 Licence N° 192805
Directeurs de course délégués aux épreuves :	Mr BOUVIER Vincent Mr COLOMB Pierre Alain	Licence N°024901 Licence N° 153833
Directeur de course adjoint aux épreuves :	Mr BENOIT Laurent Mr GAGNAIRE Patrick	Licence N° 046771 Licence N° 003062
Voiture tricolore :	Mr BONFILS Michel Mr BARRET BOISBERTRAND	Licence N° 001490 Licence N° 002025
Voiture autorité	Mme BELLAVARDE Mélodie	Licence N°171880
000	Mr FABRE Thierry	Licence N°086560
00	Mr MOCELLIN Denis	Licence N°003310
Voiture balai	Dr RIGAUT Claude Mr MACHETTO Mick	Licence N°029269 Licence N° 002081
Responsable des classements :	LC CHRONO	
Responsable Commissaires Techniques :	Mr CAPPELLETTI Olivier	Licence N° 134399
Commissaires Techniques :	Mr RACHEX Christian Mme DALPAOS Prunelle Vickie Mr CASSET Bernard Mr RANCON Jean Marc	Licence N° 044181 Licence N° 233751 Licence N° 056047 Licence N° 014085
Chargés des Relations avec les Concurrents :	Mme TRAMONT Emilie Mr ANSELMO Bastien	Licence N° 179234 Licence N° 019286
Juge de faits	Mr GIBILY Christian Mme VAILLANT Nathalie	Licence N°003302 Licence N°220119
Responsables des Commissaires :	Mr VERGER Thierry	Licence N°180560
Chargé de la Presse :	Mr DEVILLE CAVELIN Patrick	Licence N°157938
Médecin chef :	Dr RIGAUT Claude	

1.2 Éligibilité

Le 16^{ème} RALLYE RÉGIONAL du BEAUFORTAIN compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2019 coefficient 2
- Le Championnat de la ligue Rhône-Alpes 2019
- Le Challenge de l'ASAC de Savoie 2019

1.3 Vérifications

Les équipages verront leur heure de convocation en consultant le site de l'A.S.A.C. de Savoie : <http://asac-savoie.fr>
Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 3 mai 2019 à la salle des fêtes de Beaufort de 17h00 à 21h00.
Vérifications Techniques : Place Roger FRISON-ROCHE à Beaufort de 17h30 à 21h30.

Les vérifications finales seront effectuées au garage Renault Munier Carrefour de Manant 73270 Villard / Doron. Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maximum.

Article 2. Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3. Concurrents et Pilotes

3.1 Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 16^{ème} Rallye Régional du Beaufortain doit adresser la demande d'engagement accompagnée du montant de l'engagement **exclusivement par La Poste**. Au plus tôt le lundi 25 mars 2019 le cachet de la poste faisant foi, et au plus tard le mardi 23 avril 2019, cachet de la poste faisant foi.

**ASAC de SAVOIE
340, Chemin des Carrières
73230 St ALBAN LEYSSE**

**Tout engagement reçu par tout autre moyen que La Poste sera refusé.
Tout engagement posté avant le lundi 25 mars 2019 sera retourné.**

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures** maximum.

Le Road-Book sera disponible à partir du dimanche 28 avril 2019 le matin au café du mirantin à Queige

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680,00 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 Ordre de départ

3.3.1 voir réglementation.

3.3.2 voir réglementation.

Article 4. Voitures et Équipements

4. C Rallye régionaux
Conforme au règlement standard FFSA

4.1.1 Vitres,
Conforme au règlement standard FFSA

4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques.
Conforme au règlement standard FFSA

4.3 Assistance

4.3.1.1. Conforme au règlement standard FFSA

4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits sur la totalité du parcours, hormis dans les parcs d'assistance indiqués dans le règlement particulier et le road-book.

**Il ne sera délivré qu'une seule plaque d'assistance et un autocollant pare-brise par voiture engagée.
Il sera possible d'acquérir une seconde plaque et autocollant pour un véhicule au prix de 10.00 €.**

ATTENTION SEULS LES VÉHICULES SE PRESENTANT AVEC LA PLAQUE ET L'AUTOCOLLANT COLLÉ EN HAUT ET A DROITE DU PAREBRISÉ SERONT AUTORISÉS À PÉNÉTRER DANS L'ENCEINTE DU PARC D'ASSISTANCE DE MARCÔT.

En dehors des parcs d'assistance, toute éventuelle intervention sur les voitures ne peut être effectuée que par les seuls membres de l'équipage et exclusivement avec les moyens du bord, sans l'apport d'aucune aide extérieure quelle qu'elle soit.

4.3.2.3. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,

- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
 - **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,**
 - de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
 - En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.5 Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée qu'il soit latéral ou longitudinal **est strictement interdit qu'il s'agisse de chauffe de pneumatiques, de freins ou pour toute autre raison.**

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculations doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, *une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation).* L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

Article 5. Publicité

Un additif sera publié pour la publicité.

Article 6. Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 16^{ème} Rallye régional du Beaufortain représente un parcours de 111.30 Km en une seule étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.300 Km. Les épreuves de classement sont :

E.S. 1, 3, 5	QUEIGE / VILLARD	4,600 Km.
E.S. 2, 4, 6	ARECHES	8.500 Km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

Un reclassement sera effectué au départ de la deuxième section par rapport au classement des ES 1 et/ou ES 2, pénalités non incluses.

Il pourra être annulé par la direction de course si besoin est.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.5 Les reconnaissances, **limitées à 3 passages maximums**, ne sont autorisées que le dimanche 28 avril 2019 de 9h00 à 18h00 et le Vendredi 3 mai 2019 de 9h00 à 17h00.

Des contrôles seront effectués sur le parcours lors des reconnaissances et **à noter qu'il est interdit de prendre les spéciales à contre-sens !!!**

6.2.6 Un sticker numéroté dit "sticker de reconnaissance" sera remis en même temps que **le road book**. Il devra être collé en **haut à droite du pare-brise**.

Avant tout, il est particulièrement recommandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye, ils ne doivent en aucun

cas effectuer des essais de vitesse. Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des régions traversées, en veillant à leur sécurité et à leur tranquillité. Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Article 7. Déroulement du Rallye

Conforme pour l'ensemble de l'article 7

7.5.17.3 Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4X4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la direction de course d'évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

Article 8. Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9. Classements

Conforme au règlement standard FFSA

Article 10. Prix

Prix en chèque :

1^{er} du classement général : **600 €**, 2^{ème} du classement général : **500€**, 3^{ème} du classement général : **350 €**.

1^{ère} Dame de 1 à 2 partants : **170€**
de 3 et + = **340 €**.

Par classe :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
1 ou 2 partants	170 €				
3 ou 4 partants	340 €				
de 5 à 9 partants	340 €	240 €	170 €		
de 10 à 14 partants	340 €	240 €	170 €	100 €	
+ de 15 partants	340 €	240 €	170 €	100 €	85 €

Coupes :

Des coupes pourront être distribuées de la façon suivante :

- une coupe par personne pour les 3 premiers du classement général.
- une coupe par personne pour les 3 premiers de chaque groupe.
- une coupe par personne pour les 3 premiers de chaque classe.
- une coupe par personne pour tous les équipages féminins.
- les commissaires seront récompensés par tirage au sort.

La remise des prix se déroulera le Samedi 4 Mai 2019 à 20h00, sous la halle de Beaufort

Tout sur le 16^{ème} rallye régional du Beaufortain

Site : www.rallyedubeaufortain.com

Mail : info@rallyedubeaufortain.com

Site ASAC : www.asac-savoie.fr